

Madame la Députée, Monsieur le Député

Toulouse, le 8 juin 2022,

Madame la Députée, Monsieur le Député,

En tant que Député-e de la République ou en tant que formation politique proposant des candidats aux élections législatives, nous souhaitons attirer votre attention sur le manque de salariés pour les métiers du travail social et de l'accompagnement des personnes vulnérables.

Aujourd'hui dans ces métiers, c'est deux millions de femmes et d'hommes soit 6,5 % des actifs occupés qui exercent des missions d'intérêt général à travers le pays dont 260 000 salariés dans la région Occitanie soit 12 % des emplois régionaux et dont la moitié dans des établissements et services privés à but non lucratif, principalement des associations, Cette situation devient critique pour la conduite des politiques sociales à un moment où la défense de la cohésion sociale est plus que jamais indispensable.

Nous avons rappelé ces constats, à l'occasion de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février dernier. Nous avons à cette occasion salué une approche qui vise à prendre en compte tous les aspects de la crise du travail social depuis le sens même de la mission et les rémunérations, à la promotion de ces métiers en passant par la modernisation des conventions collectives et la formation initiale et continue.

Le Gouvernement a ainsi annoncé un engagement financier de compensation de la revalorisation des métiers de la filière socio-éducative, et d'appui à la transformation des conventions collectives du secteur, co-financée avec les conseils départementaux et conditionnée pour une part à l'aboutissement de la négociation entre partenaires sociaux.

Le 18 février, nous nous sommes réjouis que l'Etat reconnaisse enfin l'existence « d'oubliés du Ségur ». Nous avons salué ses engagements financiers qui représentent une étape déterminante au service de la rénovation du secteur, de nos métiers et surtout, au service des plus vulnérables.

Néanmoins, nous constatons que des salariés indispensables à la tenue de nos missions, le plus souvent avec les rémunérations les plus faibles demeurent encore oubliés notamment les métiers administratifs, techniques et logistiques. En outre en ce mois de juin 2022, nous n'avons pas de calendrier sur les moyens annoncés qui n'ont pas été effectivement versés, imposant aux associations qui souhaitent anticiper les versements, d'avancer les revalorisations sur leurs fonds propres, les fragilisant plus encore dans un moment de fortes tensions financières.

Dans le même temps, le niveau atteint par la hausse des prix à la consommation altère le pouvoir d'achat des professionnels du secteur dont le salaire net mensuel moyen est environ de 25% inférieur au salaire net moyen de nos concitoyens. La perte de pouvoir d'achat de ces professionnels, déjà soulignée lors de la conférence des métiers, s'aggrave et rend insuffisantes les mesures déjà prises.

Il conviendra également que les mesures prises permettent d'éviter qu'une hausse du traitement indiciaire dans la fonction publique ne vienne accroître la différence de rémunération entre des professionnels qui, en dépit de statut différent, remplissent des missions équivalentes.

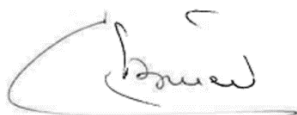
Madame la Députée, Monsieur le Député, il y a urgence à soutenir tous les professionnels du secteur en poursuivant la démarche engagée et à remédier à cette situation qui fracture davantage le pays et mine la cohésion nationale. Les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social ont à cet égard un rôle déterminant à jouer. Ils ont besoin, plus que jamais, d'être soutenus afin de tenir ce rôle dans des conditions acceptables.

Nous appelons urgemment donc de nos vœux une mesure pour soutenir le pouvoir d'achat de l'ensemble des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social. Dans le même temps, une revalorisation des financements publics pour la conduite de ces politiques sociales devrait faire l'objet d'une mesure d'urgence pour prendre en compte la hausse des prix.

C'est la solidarité, au cœur de notre pacte social, qui est fragilisée lorsque le secteur associatif ne peut plus fonctionner normalement.

Dans l'espoir que cette demande puisse être entendue, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de notre très haute considération.

Bernard BRUNET
Président de la Fédération des
Acteurs de la Solidarité
Occitanie



Olivier HAMMEL
Président de l'Uriopss
Occitanie




Philippe JOURDY
Délégué régional de la FEHAP
Occitanie



Alain COMBES
Délégué régional
réfèrent de Nexem
Occitanie



Jean-Louis LOSSON
Délégué régional de la
CNAPE Midi-Pyrénées



Olivier DUPUY
Directeur régional de la
CroixRouge Française
Occitanie

